



assurances parties communes

Par **bm69**, le **14/01/2021** à **15:31**

Bonjour.
Je suis président d'un petit lotissement de 9 maisons se terminant en cul de sac.
ma question est on est obligé d'assurer cette partie commune de 580 m carrés env, sachant qu'il n'y a pas d'arbres, et juste 2 lampadaires.
Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **14/01/2021** à **16:42**

Bonjour,
Oui.
Un lampadaire tombe et blesse un passant, sur une voiture...
Cela n'est pas impossible, nous avons retrouvé un de nos lampadaires à moitié, arraché par un véhicule sans adresse connue, qui aurait pu abîmer autre chose.
Ensuite il peut exister des plaques d'égout qui peuvent être à l'origine de sinistres.
Pour ce que cela coûte, mieux vaut ne pas s'en passer.